

Réaction de Commerce Équitable France au vote de la loi sur l'alimentation et l'équilibre des relations commerciales par l'Assemblée Nationale

Commerce Équitable France partage l'analyse et la déception des autres membres de [la plateforme citoyenne](#) pour une transition citoyenne de l'agriculture et de l'alimentation. La Loi Agriculture et Alimentation adoptée le 30 mai n'est pas à la hauteur des enjeux de notre siècle. Elle ne permettra pas aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail, ni d'engager une véritable transition agroécologique.

C'est également une opportunité ratée de reconnaître et de soutenir le développement du commerce équitable en France comme outil puissant de régulation des prix et accélérateur de transitions agroécologiques.

Malgré une feuille de route publiée par le Premier ministre en clôture des EGA, qui prévoyait l'élaboration d'un plan d'actions en faveur du commerce équitable aucune référence au commerce équitable n'était faite dans la première version du texte de loi.

Deux amendements, l'un visant à introduire les produits issus du commerce équitable dans les objectifs chiffrés d'amélioration de la durabilité de la restauration collective (article 11), et l'autre à protéger l'emploi du terme « équitable » (article 10), ont été portés et soutenus par des députés de tous bords, mais se sont heurtés à l'hostilité du gouvernement.

Les acteurs du commerce équitable déplorent particulièrement l'incohérence des arguments mobilisés lors de la plénière de l'Assemblée Nationale pour justifier le rejet des amendements déposés. Le Ministre de l'Agriculture lui-même ainsi que le rapporteur de loi, feignent d'ignorer que le commerce équitable peut s'appliquer, depuis 2014, aux producteurs français et prétendent que favoriser le commerce équitable pourrait rentrer en concurrence avec l'objectif de renforcer les approvisionnements locaux de la restauration collective.

Outre, le caractère erroné de ces justifications, le texte de loi adopté par l'Assemblée nationale échoue à se saisir du commerce équitable comme démarche de développement durable qui s'appuie sur l'engagement actif des consommateurs pour redonner de la visibilité économique aux producteurs. Deux éléments qui constituent un accélérateur avéré de conversion vers l'agriculture biologique en parfait accord avec les objectifs officiellement fixés pour ce projet de loi.

Aujourd'hui, 4700 producteurs français sont actuellement impliqués dans des filières de commerce équitable. Les produits équitables répondent aux attentes sociétales des consommateurs et leurs ventes ont dépassé le milliard d'euros en 2017. Les filières de commerce équitable « origine France » ont progressé de 18% et totalisent 323 millions d'euros. Au-delà de la durabilité économique et sociale, le commerce équitable fait

également ses preuves en matière de durabilité environnementale : 80% des produits issus du commerce équitable en provenance des pays du « Sud » sont également bio, ainsi que 46% des produits équitables « made in France » - une convergence qui s'accroît et s'accélère chaque année.

Enfin, la loi échoue à dépasser la fausse opposition entre objectifs de développement durable pour la France et objectifs de développement durable pour le reste du monde :

Il est déplorable de savoir que nos enfants auront peut-être la chance, en 2022, d'être servis de poulet label rouge à la cantine mais continueront de manger des bananes au chocolat issues de filières qui bafouent allègrement les droits humains, asservissent les producteurs et usent et abusent d'intrants chimiques néfastes pour la santé et l'environnement.

Commerce Equitable France appelle les sénateurs à changer la donne et à rectifier le tir lors de leur examen et vote de la loi mi-juin.

Contacts presse

Jennifer Gomes

gomes@commerceequitable.org

01 43 94 72 86

06 63 41 89 87